	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-563

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 septembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2018-563

Saint-Médard-en-Jalles - Opération d'aménagement Dupérier - Lancement de la concertation réglementaire et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Préambule / Contexte du projet :

Dès 2014 les premiers contacts sont établis entre Héraklès, propriétaire du site industriel à l'époque, et la ville de Saint-Médard-en-Jalles, en vue de l'acquisition d'une partie nord du site, proche du centre-ville, en façade sur la rue Dupérier.

La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), s'est ensuite vu confier par Bordeaux Métropole en 2015, une mission afin d'y définir les conditions de réalisation d'une opération d'aménagement. En ce sens, la Fab a lancé les premiers diagnostics et études pré-opérationnelles, en parallèle de l'engagement de la négociation financière avec le propriétaire industriel sur l'acquisition d'une bande de terrain comprise entre la rue Dupérier, la Jalle, la rue Dordins et l'ancienne gare.

Ces études se sont poursuivies avec le propriétaire actuel du site Ariane Group, de 2017 à mi-2018, moment du consensus trouvé en termes financiers et d'échelle de projet urbain acceptable.

Environ 15 hectares de foncier seront acquis pour la réalisation du projet.

Un premier comité de projet des opérations d'aménagement s'est tenu le 1^{er} juin 2018 et en a validé les principes généraux ainsi que l'engagement de sa mise en œuvre opérationnelle.

II. Les enjeux et objectifs du projet urbain

En parallèle de la démarche « Renaissance » du centre-ville, engagée par la Ville (requalification des espaces publics centraux, une offre nouvelle de logements desservis par les transports collectifs, proches des commerces et des espaces de nature), le projet à venir sur le site Dupérier assurera le lien manquant aujourd'hui, entre les espaces naturels du Bourdieu et de la Jalle via la place de la République.

Il devra assurer une cohabitation ville-industrie en tirant parti le plus justement possible des opportunités de développement urbain tout en répondant aux contraintes données par l'industriel (programmation maximum

de 270 logements) et au souhait de la Ville d'assurer un mode de développement du centre amenant à la fois plus d'intensité urbaine et plus de nature.

Sur ce territoire de projet qui représente le dernier potentiel de développement du centre-ville sud, il s'agira donc de :

- conforter et développer le centre-ville en lien avec l'arrivée de nouveaux transports collectifs (tram et BHNS) en permettant la dilatation du centre-ville à son point de pincement entre les masses paysagères du Bourdieu et de la Jalle,
- développer en lien avec cette nouvelle offre de transport, un programme mixte notamment sur le linéaire sud, la rue Dupérier élargie à terme et transformée en voie urbaine,
- relier les espaces naturels de la Jalle et du parc du Bourdieu via le centre-ville et la place de la République réaménagée,
- rendre lisible et accessible les bords de Jalle dans un parcours plus global intégrant d'autres espaces naturels communaux,
- mettre en valeur le patrimoine historique du site.

Aujourd'hui, vu l'accord global négocié avec le groupe industriel, le travail amont engagé par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pourra reprendre en septembre 2018 afin d'approfondir le projet d'aménagement urbain et travailler à sa mise au point. L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée des agences Selva/Maugin et Muz architectes, associées au BET Alto Step, à Alphaville pour la programmation et aux paysagistes de l'agence Exit.

Des études complémentaires sont d'ores et déjà en cours notamment celles portant sur les études environnementales : diagnostic écologique, sites et sol pollués, étude pyrotechnique, étude d'impact. D'autres plus spécifiques, comme celle sur la programmation commerciale, seront engagées au second semestre 2018 afin de finaliser l'élaboration du projet.

Aussi, en application des articles L 103-2 du Code de l'urbanisme, il convient d'organiser une concertation qui permettra de porter à connaissance des résidents, des usagers du secteur, des associations locales et autres personnes concernées les objectifs du projet, de recueillir leurs questions, remarques, avis et de les associer à son élaboration.

III. Modalités de la concertation

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation d'initiative et de responsabilité métropolitaine, permettant de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études du projet.

Cette concertation lancée par Bordeaux Métropole et conduite par La Fab s'effectuera en étroite association avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles :

- un dossier de concertation sera mis à disposition du public, composé a minima d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et d'un plan du périmètre des études. Un exemplaire du dossier sera disponible :
 - en mairie, Place de l'Hôtel de ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles,
 - au Pôle territorial ouest situé Parc Sextant 6-8 avenue des Satellites Immeuble A, 33 185 Le Haillan,
 - à la Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages de Bordeaux Métropole, 4 rue Claude Bonnier 33 000 Bordeaux - bureau 646

aux jours et heures d'ouverture au public, en vue de recueillir les observations et suggestions éventuelles sur un registre ouvert dans cet objectif.

- le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, afin que les citoyens puissent faire part de leurs remarques,
- une balade urbaine, un atelier et une réunion publique seront à minima organisés durant le temps dédié à la concertation.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, au siège de Bordeaux Métropole, au Pôle Territorial Ouest et d'une mesure de publicité par voie de presse.

La clôture de la concertation sera également annoncée par voie de presse, puis le Conseil de Bordeaux Métropole en tirera le bilan par délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le périmètre de projet ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est dès à présent nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : d'ouvrir la concertation sur le secteur Dupérier à Saint Médard-en-Jalles relative aux études lancées sur le périmètre annexé,

Article 2 : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet précisés dans le paragraphe 2 de la présente délibération, intitulé « Les objectifs du projet urbain »,

Article 3 : d'approuver les modalités de la concertation décrites ci-dessus,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires, et à en fixer la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

Le Service du Contrôle de la légalité des
notes administratives de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :

01 OCT. 2018

Pour expédition conforme,

le Vice-président,



Monsieur Michel DUCHENE